

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	17
Nombre de suffrages exprimés :	19
Votes Pour :	19
Votes Contre :	00
Abstention :	00

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2026-39

Séance du 17 juin 2026

L'an deux mille-vingt-six, le dix-sept juin à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Roger MARCEL, Président en exercice, dûment convoqués le onze juin deux-mille-vingt-six.

Monsieur Jocelyn BAZUS a été désigné secrétaire de séance.

	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Jocelyn BAZUS	1				Francis MALLEIN			1	R. Marcel
Laurent AILLOUD	1				Henri PEGOUD	1			
Magali MICOUD-TERREAUD			1	L. Ailloud	Monique DERUDDER	1			
Anne LENFANT	1				Philippe PIERRE	1			
Clémentine EYMERY	1				Roger MARCEL	1			
Florence LAURENDON	1				Yves CHABOUD	1			
Jean-Claude SARTER	1				Alain PERROT		1		
Marc GAUTIER	1				Pascal MARTIN			1	
Michel BENEZETH	1				Régis PERROUD	1			
Nicolas HUGUET	1				Thierry MERMET	1			
Williams DUFOUR	1								

Objet : BIODIV- Elaboration de la trame turquoise

CONSIDERANT QUE :

- La trame turquoise, constitue un outil opérationnel pour définir l'espace fonctionnel nécessaire au développement de la biodiversité aquatique et humide, en lien avec les trames verte et bleue ;
- Il apparaît nécessaire de réaliser une étude pour définir le périmètre théorique de la trame turquoise sur le territoire du Guiers, afin de :
 - Cibler les interventions de restauration des habitats et corridors écologiques,
 - Rétablir un fonctionnement dynamique des écosystèmes aquatiques et humides,
 - Préserver et restaurer la biodiversité en lien avec les enjeux locaux (zones humides, cours d'eau, haies, mares) ;
- L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse accompagne financièrement les études visant à améliorer la connaissance des milieux aquatiques et à restaurer les continuités écologiques ;

Suivez notre actualité !

www.guiers-siaga.fr



REÇU EN PREFECTURE
 le 16/07/2026
 Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-200079192-20260616-CS_2026_39-

27, Avenue Gabriel Pravaz
 38480 Pont-de-Beauvoisin
 04 76 37 26 26
contact@guiers-siaga.fr

- Cette étude s'inscrit dans une démarche globale de préservation de la ressource en eau et d'adaptation au changement climatique, en concertation avec les acteurs locaux (agriculteurs, collectivités, associations).

Monsieur Le Président :

- **RAPPELLE** la volonté du syndicat de poursuivre les actions en faveur de la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la biodiversité, conformément aux orientations du SDAGE Rhône-Méditerranée et aux engagements du Contrat Eau et Climat Chartreuse-Guiers 2026-2028 ;
- **RAPPELLE** également la volonté du SIAGA de développer un partenariat renforcé avec les acteurs du territoire dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Eau et Climat 2026-2028 ;
- **EXPOSE** que l'étude de la définition de la trame turquoise permettra de :
 - Réaliser un état des lieux des milieux aquatiques, humides et secs (cours d'eau, zones humides, haies, mares, forêts alluviales, etc.) sur le territoire du Guiers ;
 - Identifier les habitats dégradés et les discontinuités écologiques affectant la connectivité des milieux ;
 - Définir la trame turquoise en s'appuyant sur :
 - Le recueil et l'analyse des données existantes (SRCE, SCoT, PLU, SDAGE, ENS, inventaires locaux, etc.) ;
 - La modélisation des déplacements des espèces cibles (espèces patrimoniales ou communes liées aux milieux aquatiques) ;
 - L'analyse de la fonctionnalité des milieux et de leur connectivité ;
- Proposer un programme d'actions pour les 5 prochaines années, incluant :
 - La restauration ou création de corridors écologiques (haies, mares, ripisylves) ;
 - La suppression ou l'aménagement d'obstacles entravant le déplacement des espèces ;
 - La préservation des milieux fonctionnels via les documents d'urbanisme ;
 - Un marathon de la biodiversité (objectif : 42 km de haies et 42 mares à l'horizon 2035) ;
- Établir des indicateurs de suivi pour évaluer l'efficacité des actions proposées ;
- **INDIQUE** que le montant estimatif est de 57 600 € TTC.
- **PRÉCISE** que cette étude s'inscrit dans le cadre du Contrat Eau et Climat Chartreuse-Guiers 2026-2028 et pourra bénéficier d'un cofinancement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse;
- **PROPOSE** de solliciter l'aide financière la plus élevée possible auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et des Départements de l'Isère et de la Savoie.

- **PROPOSE** de demander l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- **PROPOSE** de signer tous les documents relatifs à cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

- **SOLLICITE** l'aide financière aussi élevée que possible de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et des départements de l'Isère et de la Savoie
- **SOLLICITE** l'autorisation de démarrer l'opération avant l'octroi des subventions
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré en séance
Le 17/06/2026

Le secrétaire de séance,
Jocelyn BAZUS



Le Président,
Roger MARCEL



Publiée le : 17/06/2026

Transmise au Représentant de l'État le : ~~16~~ 16/07/2026

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.